

# ARCHIVES CURIEUSES

DE

# L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LOUIS XI JUSQU'A LOUIS XVIII,

OU

COLLECTION DE PIÈCES RARES ET INTÉRESSANTES, TELLES QUE  
CHRONIQUES, MÉMOIRES, PAMPHLETS, LETTRES, VIES,  
PROCÈS, TESTAMENS, EXÉCUTIONS, SIÈGES,  
BATAILLES, MASSACRES, ENTREVUES,  
FÊTES, CÉRÉMONIES FUNÈBRES,  
ETC., ETC., ETC.,

PUBLIÉES D'APRÈS LES TEXTES CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE,  
ET ACCOMPAGNÉES DE NOTICES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS;

Ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon,  
Petitot et Leber;

PAR M. L. CIMBER,

ET AUTRES PERSONNES EMPLOYÉES A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

1<sup>re</sup> SÉRIE. — TOME 1<sup>er</sup>.

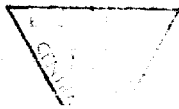
Tome III

PARIS,

BEAUVAIS, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

Rue Saint Thomas-du-Louvre, n<sup>o</sup> 26.

1854.



19057

C O P P I E D E L E T T R E S  
E N V O Y É S A L A R O Y N E  
Mere par vn sien seruiteur, apres la  
mort du feu Roy Henri  
deuxieme.

A V E R T I S S E M E N T .

---

La pièce suivante fait partie du recueil connu sous le nom de *Mémoires de Condé*, mais les diverses réimpressions sont toutes fautives. Nous avons collationné avec soin le texte sur la première édition qui est rarissime.

L'auteur de cette lettre, qui a signé les initiales D. V., est, suivant les auteurs de la Bibliothèque historique de la France, un officier de la maison de Marguerite de Navarre, nommé de Villemadon.

## COPPIE

DES LETTRES ENVOYÉES A LA ROYNE - MÈRE PAR UN SIEN  
SERVITEUR, APRÈS LA MORT DU FEU ROY HENRI II.

---

Madame , encores que douze ans y ait , et plus , que je me suis retiré de la cour en ma maison , pour illec mieux considérer la fin à laquelle l'homme a esté mis sur terre , et m'efforcer , sous l'aide , bonté et grace gratuite de l'Eternel , en faire mon devoir , ou partie d'iceluy , m'estant desvelopé et proposé de jamais ouvrir les oreilles , et moins me soucier de tout ce qui scauroit advenir par le monde , voire en ce royaume ; si est-ce que à présent il n'a esté possible à a très-humble , très-affectionnée et fidèle servitude que je doy et porte à l'excellence de vous , ma Royne , très-bonne et très-vertueuse , de pouvoir porter et passer en silence le malheur de mon Roy , vostre indicible dommage , incroyable ennuy et extrême douleur , et que ne m'en soye véhémentement ennuyé et affligé avec mes plus chers amis et voisins , et par parolles et par escript. Et après que mes esprits ont eu quelque commencement de repos , pour se soubmettre aux sainets décrets de Dieu , je me suis mis à part moy en profonde pensée et recherche , pour trouver la source et cause de l'infortune advenue au feu Roy , à vous qu'elle poursuit encores. En la fin je l'ai trouvée , madame , la vérité me l'a monstrée , comme je la vous feray toucher au doigt et à l'œil , discourant la tristesse de vos jeunes ans , et le secours et faveur que Dieu vous donna ,

pource que de cœur entier et ouvert vous l'invoquiez.

Je commenceray donc, madame, par vous dire que, régnant le feu Roy François, et estant le feu Roy, lors Daulphin, revenu de Piedmont, où il s'oublia tant que de commettre un ord et salle adultère (1), par le conseil et conduite de certains mignons, meschants et infidèles serviteurs, et par lesquels d'abondant la misérable grande sénéchale (2) Diane de Poitiers, public et commun receptacle de tant d'hommes paillards et effrenez qui sont morts, et qui encores vivent, luy fut introduicte comme une bague dont il auroit beaucoup de plaisir, et pédagogue dont il apprendroit beaucoup de vertu; et depuis que les nouvelles furent venues que la bastarde estoit née du susdict adultère, vous fustes mise sur les reings, madame, par les susdicts moqueurs et ladicte vieille meretrice, qui vous depeschèrent et déclarèrent entre eux incapable de telle grandeur et honneur que d'estre femme d'un Dauphin de France, pource que n'aurez jamais enfans, puis que mettiez tant à en porter, veu qu'il ne tenoit à vostre seigneur et mari. Il me souvient que, au lieu et chasteau de Roussillon sur le Rosne, ils en tindrent un grand parlement, dont la cognoissance en vint à la feu Royne de Navarre (3), qui vous aimoit singulièrement, laquelle me dit : Voilà de meschans gens; car je scai aussi qu'ils désirent la mort du Roy, mon seigneur et frère, lequel ne permettroit jamais la répudiation qu'ils prétendent. Et m'a-t-on escript d'Italie que ce vitupéré Vanlay a osé dire à un des plus grands de la Lombardie, que ce seroit un brave coup de hacquebute que celuy qui tueroit

(1) Vers 1559 naquit Diane, légitimée de France, fille de Henri II et de Philippe Duc, demoiselle Piémontaise. Elle épousa en premières noces Horace Farnèse, et, en secondes, François, duc et maréchal de Montmorency, fils aîné du connétable.

(2) De Normandie, depuis duchesse de Valentinois.

(3) Marguerite, sœur de François I<sup>er</sup>.

le Roy à quelque fenestre. Mais Dieu les détruira , conservera le Roy , donnera lignée à madame la Dauphine , quand elle sera en aage qu'ont celles de la maison de Médicis , commençants à porter enfans ; et le Roy et moy nous en resjouirons avec elle , en despit de tels meschans et malheureux.

Vous n'estiez aussi ignorante , madame , de telle meschanceté contre vous machinée ; ains en aviez une playe fort saignante au cueur , et cherchiez par larmes et prières le Seigneur , parce qu'en aviez affaire ; et en ce temps-là vous le reconnoissiez , honorant sa sainte Bible , qui estoit en vos coffres ou sur vostre table , en laquelle regardiez et lisiez quelquefois ; et vos femmes et serviteurs avoyent ceste heureuse commodité de y lire , et n'y avoit que la nourrice , qui ne vous aimoit guères , non plus qu'elle faisoit Dieu , qui en engrageoit.

Or , madame , nous avons bien ici à contempler la bonté et providence de Dieu , et l'exercice qu'il luy plaist bailler à ses créatures. Ce bon Dieu ne vous respondit pas incontinent , mais vous laissa plusieurs ans languissante chercher , requérir , demander qu'il s'esteillast à vostre aide , et luy pleust vous laisser appréhender le mal que craigniez arriver par les maladies qu'il envoya au feu Roy François. Qui plus est , laissoit vos ennemis entrer en une joye vaine contre vous , enyvrez et enfléz d'un faux espoir de , en brief , manier leur maistre et le royaume , tellement qu'ils laissoyent échapper à leurs langues arrogantes et vanteresses beaucoup de folies et bravades ; de quoy l'Eternel , pour lors vostre protecteur , et qui avoit plus soing de vous que ne pouviez espérer et appercevoir , se mocqua , et à l'instant va préparer et ouvrir le moyen par lequel il vouloit que toute la bénédiction du Roy et de vous prinst naissance , et sortist en perfection et évidence. Car ce père plein de misé-

ricorde, mett au cueur du feu Roy François d'avoit fort agréables les trente psalmes de David, avec l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole des Apôtres, que feu Clément Marot avoit translatez et traduits, et fêdiez à sa grandeur et majesté; laquelle comanda audict Marot présenter le tout à l'Empereur Charles-Quint, qui receut benignement ladicte translation, la prisa, et par paroles, et par présent de deux cens doublons qu'il donna audict Marot, luy donnant aussi courage d'achever de traduire le reste desdicts psalmes, et le priant de luy envoyer le plustost qu'il pourroit *Confitemini Domino, quoniam bonus*, d'autant qu'il l'aimoit.

Quoy voyans et entendans les musiciens de ces deux princes; voire tous ceux de nostre France, meirent à qui mieux mieux lesdicts psalmes en musique (1), et chacun les chantoit. Mais si personne les aimait et embrassa estroitement, et ordinairement les chantoit et faisoit chanter, c'estoit le feu Roy Henry, de manière que les bons en bénissoient Dieu, et ses mignons et sa meretriche les aimoyent ou seignoient ordinairement les aimer, tant qu'ils disoyent: « Monsieur, cestuy-ci ne sera-il pas mien? Vous me donnerez cestuy-là, s'il vous plaist. » Et ce bon prince alors estoit à son gré empesché à leur en donner à sa fantaisie. Toutesfois il retint pour luy, dont il vous peut bien et doit souvenir, madame, cestuy :

Bien heureux est quiconques  
Sert à Dieu volontiers, etc.

feut luy-mesme le chant à ce psalme, lequel chant estoit fort bon et plaisant, et bien propre aux paroles; le chan-

(1) Les psalmes de Marot furent mis en musique par Claude Goudimel et publiés en 1563. Les airs composés à cette époque sont encore en usage dans plusieurs églises protestantes.

toit et faisoit chanter si souvent qu'il monstroit évidemment qu'il estoit poinct et stimulé d'estre béneict, ainsi que David le décrit audict psalme, et de vous veoir la vérité de la figure de la vigne. Cela fut au sortir de sa maladie à Angoulesme (1).

La Royne ma maistresse (2), (qui pour lors estoit avec le Roy François, son frère, le priant d'embrasser en pitié et clémence les citadins de La Rochelle, en lieu de les massacrer), m'envoya vers luy et vers vous pour sçavoit de sa maladie, laquelle trouvay jà tant diminuée qu'il se mettoit à chanter lesdicts psalmes avec lucs, violes, espinettes, fleustes; les voix de ses chantres parmi, et y prenoit grande délectation, me commandoit approcher, parce qu'il cognoissoit que j'aymois la musique et jouois un peu du lue et de la guiterne, et me fit donner le chant et les parties, que je portay à la Royne ma maistresse avec sa reconvalescence et vostre bonne santé. Je n'oubliroy aussi le vostre, que demandiez estre souvent chanté; c'estoit :

Vers l'Éternel, des oppressez le père,  
Je m'en iray, luy monstrant l'impropère  
Que l'on me faict, etc.

Quand madicte Royne de Navarre vit ces deux psalmes et entendit comment ils estoyent fréquemment chantez, mesmes de monseigneur le Dauphin, elle demoura toute admirative, puis me dit : « Je ne sçay où madame la Dauphine a pris ce psalme, *Vers l'Éternel*. Il n'est des traduits de Marot; mais il n'est possible qu'elle en eust sceu trouver un autre où son affliction soit mieux dépeinte et par

(1) Ce devait être vers le mois de novembre 1542, car il est dit un peu plus bas que, treize ou quatorze mois après, Catherine de Médicis accoucha pour la première fois; or, François II, l'ainé des enfans de cette reine, naquit le 19 de janvier 1543, en commençant l'année à Pâques.

(2) Marguerite, reine de Navarre.

lequel elle puisse plus clairement monstrier ce qu'elle sent et demander à Dieu en estre allégée , comme vrayement elle sera ; car , puis qu'il a pleu à Dieu mettre ce don en leurs cueurs , voyci le temps , voyci les jours sont prochains que les yeux du Roy seront contens , les désirs de monsieur le Dauphin saoulez et rassasiez , les pensées des ennemis de madame la Dauphine renversées ; mon espérance aussi et la foy de mes prières prendront fin. Il ne passera guères plus d'un an que la visitation miséricordieuse du Seigneur n'apparoisse , et gageray qu'elle aura un fils pour plus grande joye et satisfaction. N'aurons-nous point lors bonne occasion de dire, voire chanter avec elle : Bénéict soit nostre bon Dieu , qui fidelement a visité et secouru ceux qui en amertume de cueur le prioient, et espanyoyent leurs ames à luy , requérans et attendans sa grace ? Si aurons certes. Et ne se peut garder ceste charitable princesse , en disant ces paroles , que quelque humidité ne luy apparust aux yeux pour sa joye et véhément amour qu'elle vous portoit , madame. Elle a esté pour vous une sainte sybille et véritable vaticinatrice, d'autant que, de treize à quatorze mois en là , vous enfantastes nostre Roy François , qui vit aujourd'huy. Et ceste libéralité céleste et suprême, qui se vouloit démonstrer en vous , vous donna quasi d'an en an et fils et filles , comme chacun voit , dont advint incroyable dueil à vos ennemis et joye inestimable à ceux qui vous aimoyent , et sur tous à ce grand Roy et grand père , qui se baigna en ceste heureuse nativité.

Mais ainsi que ce bon Dieu vous rendoit plus féconde, ainsi alloit le feu Roy négligeant et oubliant tel bienfaict, dont advint que Dieu irrité permit que ce pauvre prince, enyvrré de la menstrue de ceste vieille paillarda Diane, donna par elle entrée en sa maison à un jeune serpent (1), qui secrete-

(1) Il est certain, par plusieurs endroits qui sont dans la suite de cette lettre, que c'est de Charles, cardinal de Lorraine, dont il est parlé ici.



ment leichoit le sein d'elle , dont il se fait oracle , et elle organe de luy , qui commença à blasmer les susdicts psalmes de David , lesquels enseignent à laisser tous péchés , fortifient la chasteté et corroborent la vertu , et va faire feste des vers lascifs d'Horace , qui eschauffent les pensées et la chair à toutes sortes de lubricitez et paillardises , et met en avant autres chansons folles ; et en faisoient forger de leurs infâmes amours par ces beaux poètes du diable , pour non seulement entretenir leur vie impure et impudique , ains pour les engouffrer et absorber en l'abysme de toute iniquité et désordre , voire de toute impiété. Car luy , voyant que ladicte grande sénéchalle avoit , à l'imitation de vous , une Bible en françois , avec un grand signe de la croix , un coup de sa main sur sa poitrine et parolle souspirante d'un hypocrite , la luy va despriser et damner , luy remonstrant qu'il n'y falloit pas lire , pour les périls et dangers qu'il y a , mesmes qu'il n'appartenoit aux femmes telle lecture ; mais qu'en lieu d'une messe elle en ouist deux et se contentast de ses patenostres et de ses heures , où il y avoit tant de belles dévotions et belles ymages. Et par ainsi ceste pauvre vieille pécheresse persuada tout son dire au feu Roy ; et vous y contraignoient , madame , jusques à vous oster vostre confesseur Bouteiller , qui pour lors vous preschoit et administroit purement la vérité évangélique ; et , au lieu dudict Bouteiller , vous bailla par force son docteur Hennuyer (1) sorboniste , pour suborner vostre conscience , et depuis le bailla au feu Roy pour gouverner la sienne .

(1) *Hennuyer (Jean le)*, nommé en 1560 à l'évêché de Lisieux , mort dans cette ville le 12 mars 1578. Cet évêque est devenu célèbre par l'action héroïque qu'on lui attribue d'avoir sauvé les protestans de son diocèse du massacre de la Saint-Barthélemy. Ce fait , qui n'est appuyé sur le témoignage d'aucun auteur contemporain , a été regardé comme une fable par plusieurs écrivains modernes.

sçavoir qu'elle disoit , et y imprimer ce qu'il vouloit. Brief , il vous destroussa tous deux de ces saints meubles qui ne périssent point , mais entretiennent en incorruption celuy qui les possède et toute sa maison , les vous cacha , et vous rendit tous deux captifs de vaines superstitions, sous la corde de la vieille , que premièrement, pour mieux jouer son roole , il avoit aveuglée.

Le Tout-Puissant , voyant que ne vous estiez défendue ni défendiez par les armes saintes qu'il vous avoit données , et ne mettiez vostre pouvoir et vostre vie pour le salut et conservation de vostre seigneur et espoux , qui estoit tout mol et tout abesti (s'il faut dire ainsi), vous a laissé en la main de ce serpent, vostre ennemy domestique. Toutefois, ne voulant du tout oster sa miséricorde , vous a voulu admonnester de l'invoquer en telle perplexité et vous retirer à luy en retirant à soy feu monsieur d'Orléans qui (1), estoit le plus bel enfant qu'eussiez. Et après que sa patience a laissé passer quelques ans , ouvrant les bras et appelant, pour veoir si iriez à luy (ce que n'aviez fait), vous en a voulu donner deux à une fois (2), mais en tel travail qu'en aviez porté des maux infinis en vostre corps , et sont tous deux morts ; afin que, n'ayant fait vostre profit du premier , vous veissiez par ces deux derniers l'appareil qu'il faisoit de vous chastier, infortunant le Roy et ses pays. Mais le jugement de ce Roy a esté couvert d'obscurité entièrement et le vostre obsusqué , d'autant que vous vous estes achevez de souiller en diverses ydolatries , irritans et contemnans le chef et premier commandement du Déca-

(1) Louis de France, duc d'Orléans, qui naquit le 3 de février 1548 et mourut le 24 d'octobre 1550.

(2) Victoire et Jeanne de France, sœurs jumelles, naquirent le 24 de juin 1548. Jeanne mourut immédiatement après sa naissance, et Victoire environ deux mois après.

logue, vous moquans, par vos mauvaises œuvres, du recours qu'on doit avoir à luy seul, au temps de tribulation; et avez adultéré avec le bois, la pierre, l'or et l'argent, durant les esbranslemens de ce royaume, par la prinse de Saint-Quentin, causée par ledict jeune serpent et son frere, pour aller secourir le siège romain, tel que Pétrarque le décrit tant bien en ses trois sonnets commençans, *Fiama dal ciel*. Parquoy Dieu, en tout courroucé et offensé, a permis que le feu Roy soit entré en endurcissement jusques à se constituer vray, parfaict et entier ennemi de sa sainte parole et de ceux qui l'invoquent et servent purement ici-bas, au grand plaisir dudict jeune serpent, vieil en malice et mauvaistié, fils de Caïn qui espartit le sang de son frere Abel, et qui s'esbaudit et s'esgaye à poursuivre le mestier paternel; a lasché, audict seigneur Roy défunct, la bride et le pouvoir de mettre iniquement et insolemment les mains sur ses esleus, et destruire leurs corps. Mais si est-ce que il luy a pleu monstrier devant tout le monde qu'il s'en peut et scait bien venger quand il luy plaist; car, au milieu de vos triumphes et mariages, appuyez sur une humaine et glaciale paix, mesme l'après-dinée dont on avoit le matin tant consulté contre les siens, il a faict ledict Roy défunct succomber et tuer d'un coup de lance et par une façon incogneue, ce Roy (di-je) de qui le naturel estoit bon à merveilles, et ne se fust jamais ainsi desvoyé de Dieu s'il eust eu autour de luy des gens bons et doux, comme il estoit de naissance; ce Roy (dy-je encores) dont la double perte me transperce le cueur. Hélas! le petit nombre de ses pauvres et loyaux serviteurs avoyent espérance qu'à la fin les yeux luy seroyent ouverts et reconnoistroit l'erreur où l'on l'avoit mené. Mais (ô cas admirable) qui l'a tué? N'est-ce pas l'Orges (1), qui naguères, par son commandement, avoit lié et empri-

(1) Le comte de Montgomery.

sonné l'innocent et troisième Helie (1), lequel, ce pauvre Roy, s'estoit proposé, et par serment, faire et voir brusler de ses yeux propres avant que partir de Paris? Que sont devenus ses yeux? que leur a fait la main de Dieu? Or, vous tous qui aimez et craignez le Tout-Puissant, je sçay que le sçavez et voyez clairement. Aussi veux-je croire que les meschants qui sont cause de l'estrange mort de ce Roy, le sentent par force, comme bien a fait Pharaon la cause des playes d'Egypte et la mort de son premier né, Saül la preudhommie de David, en le poursuivant à mort.

Madame et ma princesse, pour laquelle je diroye volontiers à Dieu comme Moïse : « Efface-moy du livre de vie, ou luy pardonne et la rappelle à toy, » et avec Paul : « Je désire estre anathématizé pour le salut de ma Royne, » ne vous doibt la veue et la vie ainsi estaincte de ce Roy donner occasion de vous relever, convertir et retourner de tout vostre cueur à Dieu, tant prompt à pardonner que sa miséricorde surpasse la hauteur des cieux, et de veoir vivement et plus clairement qu'en plein midi la cause de tel et si horrible malheur. Ne répugnez à la veoir; je vous la montre à l'œil et au doigt, comme au commencement de ma lettre vous ay promis; et s'il y a en vous encore quelque estincelle de clarté, la vérité vous descouvre le fait, ainsi que, par la miséricorde divine, elle a fait à moy. Madame, levez et baillez les mains à Dieu, et il vous relèvera; allez hardiment à luy, il brame (2) après vostre pauvre ame, pour laquelle il n'a espargné son précieux sang; allez, vous dy-je, hardiment, car son propre est de pardonner. Faites-luy sacrifice de repentance et de louanges, reprenant en usage ces beaux psalms Davidiques, dont jadis vous réfrigériez vostre esprit angoissé et pour lesquels il vous béneict en génération; ils vous sont

(1) Anne Du Bourg.

(2) Il attend.

maintenant duysiblès et nécessaires plus qu'ils ne furent oncques, avec la quotidienne ouye ou lecture de la parolle de Dieu. Que vos lèvres soyent les veaux et vos larmes et souspirs les bonnes odeurs et parfums; il essuyera vos yeux et resjouira vostre cueur, restablira vostre force perdue, vous embrassera et baisera du baiser de sa bouche, qui est le baiser de paix, assurance et repos en luy. Madame, voyez, allez; ne répugnez; ne permettez et souffrez que ce serpent, diable rouge et ses adhérens, mettent la main au-devant, jettent sur vostre face le voile de l'athéisme dont ils font profession, jusques à avoir dit que la loy de Jésus-Christ, pure et en sa simplicité apostolique, est la loy des bélistres, d'autant qu'elle combat à la ruine et totale destruction de leur ambition, et contrarie à toutes les iniques entreprises qu'ils font, pour faire plus grands qu'ils ne sont, au détrimment et dommage de leurs prochains gens de bien.

Madame, séparez et esloignez de vous de tels monstres estranges; n'endurez que eux qui ne sont de la maison et qui n'ont point de part en l'héritage, occupent par dol et violence la puissance du Roy et de vous, et, sous le manteau et sous les noms dudict seigneur et de vous, ils saccaigent et meurtrissent les enfans et légitimes peuples du royaume: aillent ainsi reculants et affoiblissants, et mettants comme sous le pied, les princes et le sang de ceste couronne. Brief, il est partout commun et vulgaire que ce serpent, cardinal qui, par ses arrogances et audaces dommageables et trop souffertes, se monstre assis sur le throne lillial, vestu et paré d'énorme cruauté, tient les moyens, tant qu'il peut, de frauder le Roy et la France de juste lignée et vrais héritiers. Ha! madame, pensez, pensez à vous qui portez le nom de Royne mère; soyez-la donques par bons et louables effects; tirez-vous, tirez le Roy de telle captivité et dangereux inconvenient. Ne faites pas

que, par crainte, négligence ou stupidité, soyez dicte (encore qu'il n'en fust rien) consentante à tel mal, et que la chronique future du Roy et de vous soit brute, obscure et noire; et que ce Guysard mette sous sa sépulture: « Je n'ay point esté Roy, mais j'ay bien aimé à faire des Roys et leur commander. » Gardez, madame, gardez le droict à vos entrailles, messeigneurs vos enfans, d'Orléans, d'Angoulesme et d'Anjou, qu'on ne usurpe rien sur eux par fraude, que tout aille seurement selon l'eslection de Dieu; les princes du sang, qui sont leurs meilleurs et plus grans serviteurs, vous soyent en honneur. Finablement, madame, pensez que mon dire c'est le dire du prophète; que, si vous ne le faites, vous verrez advenir en ce royaume tant de malheurs sur malheurs (et n'est possible qu'il se face autrement) que serons contrains avec vous, ne trouvant plus remède au mal, de désirer, appeller et crier: Mort, venez à nous! et elle nous fuira; crier: Montaignes, chéez sur nous, terre, ouvrez-vous pour nous cacher; pour nous cacher, dy-je, du jugement du Dieu vivant, qui s'est réservé la vengeance et la fait redemandant le sang de son petit et foible troupeau.

Madame, Dieu vous préserve de telle chose, vous face la grace de vous délivrer de ces mauvais et malins esprits, vous envoie le sien vrayement principal; et que de vous il découle au cueur de nostre Roy, vostre aimé fils, luy donnant ses jugemens pour régner, le zèle, amour et crainte de son saint nom, comme avoit le Roy Jozias, pareil d'âge; vous conserve ensemble avec messeigneurs vos enfans, jusques en vie éternelle, à la joye et liesse de tout le bon et chrestien peuple françois. *Amen.*

De vostre pauvre maison, ce 26 d'aoust 1559.

Vostre très-humble et très-obéissant  
serviteur et subject, D. V.